



Note sur l'arbitrage des tournois

Chers amis,

Comme je vous l'ai expliqué lors de la dernière AG, un des objectifs que s'est fixé le Bureau Exécutif est de garantir au mieux le fonctionnement hebdomadaire de notre club.

C'est ainsi que la compétence nécessaire à **l'organisation d'un tournoi** est progressivement acquise par quelques membres dévoués.

S'agissant de **l'arbitrage**, si la présence d'un arbitre n'est pas indispensable pendant nos tournois de régularité, elle le devient pour les événements plus importants lorsque des joueurs extérieurs au club se joignent à nous (virade ou autres....).

Je remercie tout particulièrement Guy Ménard et Raymond Sassine qui ont toujours accepté de nous dépanner en cas de nécessité contribuant ainsi au bon déroulement de nos tournois.

Mais, il paraît normal que les organisateurs eux-mêmes sachent assurer l'arbitrage. C'est pourquoi des sessions de formation ont été organisées et suivies par quelques uns d'entre nous, de façon à acquérir les bases indispensables pour intervenir au cas où le recours à un arbitre serait souhaité.

Comprenez bien que, lorsque par inadvertance une irrégularité est commise, le camp fautif bénéficie souvent d'une information avantageuse illégalement acquise (au sens bridge).

La fonction de l'arbitre n'est pas de punir la faute (bien souvent involontaire), mais de **rétablir l'équité du jeu** : l'équipe fautive ne doit pas tirer avantage de la faute, ni par rapport à ses adversaires de table, ni par rapport aux autres équipes de la même diagonale qui ont à jouer la même donne.

On voit donc que l'appel à l'arbitre est une forme d'obligation éthique dès lors que l'on est attaché à des classements en fin jeu qui reflètent au mieux les niveaux de chaque équipe pendant le tournoi.

Pour agir, l'arbitre dispose d'un ensemble de règles¹. La formation a porté sur ces règles et sur leur mise en œuvre pour les situations les plus fréquemment rencontrées, telles que :

- Renonce
- Déclaration "hors tour"
- Entame ou attaque "hors tour"
- Enchère insuffisante
- Carte accidentellement exposée

Cette formation est maintenant terminée, mais il est important qu'elle soit suivie d'une application sur le terrain indispensable à la consolidation des acquis.

Aussi nous proposons qu'à chaque tournoi, un arbitre soit systématiquement désigné, et nous vous demandons de ne pas hésiter à le solliciter plutôt que de procéder à un "auto-arbitrage" ou de laisser filer une faute :

- Nous permettrions ainsi à l'arbitre novice de s'entraîner
- Nous respecterions mieux l'éthique du jeu
- Nous y gagnerions en "fair-play"
- Nous apprendrions des choses souvent intéressantes et quelquefois surprenantes .

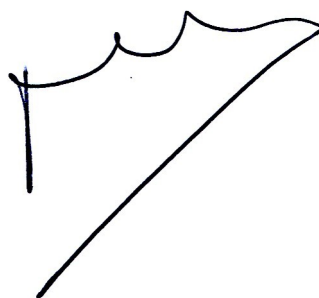
Il ne s'agit en aucune façon de casser l'ambiance amicale et conviviale de notre club qu'il est essentiel de préserver, mais bien, avec votre participation à tous, de progresser collectivement dans l'art de notre jeu et de permettre à quelques uns de consolider des compétences fraîchement acquises.

Quant à nos équipes qui participent à des compétitions régionales ou nationales, elles doivent s'habituer non seulement à subir la loi de l'arbitre mais aussi à y avoir recours, cela fait partie du jeu.

En espérant que chacun comprenne le sens cette démarche, je vous remercie par avance pour votre contribution active et sportive à nos progrès à tous.

Je propose que nous mettions cela en place, progressivement en début d'année prochaine, en attendant, le Bureau se joint à moi pour vous souhaiter un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pour le Bureau Exécutif
Nicolas Poidatz – Président



1 Code International – Loi du Bridge 2007 : Disponible sur le site anetbridgeclub@free.fr